

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-09-18-14

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BRÉARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. LECOQ L., Mme MOA K, M. NOVICK C., Mme WILK I, Mme PÉTAÏN A., Mme FIEHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Étaient absents excusés : M. FONTAINE S. (pouvoir à Mme FLEURY B.), M. LEROY Emmanuel (pouvoir à M. BEAUCAMP Loïc), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.).

Étaient absents : M. COUAILLET T. Mme BRÉARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. BARUT H., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/09/2024

Date d'affichage : 11/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES ÉTUDES TECHNIQUES ET LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU POINT DE DÉVERSEMENT D'ORAGE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Des travaux doivent être effectués sur un point de déversement d'orage du réseau d'assainissement communal. Ces travaux font suite à une étude conduite par l'entreprise 3DEAU qui a préconisé une mise aux normes par l'aménagement du déversoir afin de fiabiliser la mesure du débit reversé et le calage du zéro de la sonde de mesure. Un seuil en créneau a aussi été préconisé dans la conduite déversée.

Le montant total de l'étude s'élève à 5 200 euros HT, soit 6 240 euros TTC.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 15 390 euros HT, soit 18 468 euros TTC, conformément aux devis établis en 2023, plus 5% supplémentaire, pour la prise en compte de la tarification actuelle et/ou toute autre charge venant à s'ajouter.

La nature des études et des travaux les rend éligibles à une aide financière du Programme Eau et Climat 2019 – 2024 de l'Agence de l'eau, au titre des réductions des rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine sur réseau Assainissement - pour des travaux liés à l'Autosurveillance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le Programme Eau et Climat 2019 /2024 de l'Agence de l'Eau,

Considérant la possibilité de l'octroi de l'Agence de l'eau, d'une aide financière, à hauteur de 40% du coût total engendré par ces travaux

Considérant la possibilité de l'octroi du Département et de tout autre organisme financeur, d'une potentielle aide financière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son Programme Eau et Climat 2019-2024, pour l'étude et les travaux de mise aux normes sur un point de déversement du réseau d'assainissement communal et de tout autre financeur potentiel,
- Autorise Madame le maire, ainsi que tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre et signer tout acte et toute décision relative à ce projet,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 18 septembre 2024

Le maire, Blandine LEFEBVRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240918-2024-09-18-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Le secrétaire de séance, M. Loïc BEAUCAMP

Madame le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.